

DÉLIBÉRATION

202502_D1

L'an deux mille vingt cinq, le vingt février à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de ville d'Echirolles, Place des cinq fontaines, 38130 Echirolles sous la présidence de Monsieur Sam Toscano, Président.

Présent(e)s :

M. Raphael DA SILVA, M. Aurélien FARGE, Mme Sandrine YAHIEL, M. Joseph VIRONE, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Frédéric QUANTIN, M. Franck LONGO, M. Mebrok BOUKERSI, M. Sam TOSCANO, M. Jean-Gaëtan COGNARD, M. Pascal METTON, Mme Claudine CHASSAGNE, M. Gilles DUVERT, Mme Clémence AUBERT, M. Laurent CHAPELAIN, M. Emmanuel COURRAUD, M. Jacques BOUDOU, M. Jacques DECHENAUX

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Josiane GIRAUD, M. Jean-Louis BOUCHAUD, M. Jean-Maurine PERINEAU, M. Daniel BESSIRON, M. Saïd QEZBOUR, Mme Laëtitia RABIH, M. Karim MARIR, Mme Jacqueline MADRENNES, M. Luc FORESTIER, M. Laurent THOVISTE, M. Denis MINICONI, M. Michel LANGLAIS, M. Maxime NINFOSI, M. Philippe DELCAMBRE, Mme Marina ROUSSEAU, M. Gérard GIRAUD, Mme Françoise BERTHOUD, M. Michel DELAFOSSE, M. Guillaume LISSY, Mme Yamina ARCHI, Mme Josiane DE REGGI, M. Fabrice HUGELE, M. Jean-Luc CORBET, Mme Caroline HOSTALIER, M. Henri PELLETIER, M. Guy GENET, M. Gérard BAKINN, M. Fabien MYLY

Objet : Compte-rendu du comité syndical du 19 décembre 2024

Rapporteur : Sam TOSCANO

Monsieur le Président communique à l'assemblée le compte-rendu du dernier Comité Syndical, qui s'est tenu le 19 décembre 2024 à Vif.

Il invite le Comité Syndical à en délibérer.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le Président,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte-rendu du Comité Syndical du 19 décembre 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202502_D2

L'an deux mille vingt cinq, le vingt février à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de ville d'Echirolles, Place des cinq fontaines, 38130 Echirolles sous la présidence de Monsieur Sam Toscano, Président.

Présent(e)s :

M. Raphael DA SILVA, M. Aurélien FARGE, Mme Sandrine YAHIEL, M. Joseph VIRONE, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Frédéric QUANTIN, M. Franck LONGO, M. Mebrok BOUKERSI, M. Sam TOSCANO, M. Jean-Gaëtan COGNARD, M. Pascal METTON, Mme Claudine CHASSAGNE, M. Gilles DUVERT, Mme Clémence AUBERT, M. Laurent CHAPELAIN, M. Emmanuel COURRAUD, M. Jacques BOUDOU, M. Jacques DECHENAU

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Josiane GIRAUD, M. Jean-Louis BOUCHAUD, M. Jean-Maurine PERINEAU, M. Daniel BESSIRON, M. Saïd QEZBOUR, Mme Laëtitia RABIH, M. Karim MARIR, Mme Jacqueline MADRENNES, M. Luc FORESTIER, M. Laurent THOVISTE, M. Denis MINICONI, M. Michel LANGLAIS, M. Maxime NINFOSI, M. Philippe DELCAMBRE, Mme Marina ROUSSEAU, M. Gérald GIRAUD, Mme Françoise BERTHOUD, M. Michel DELAFOSSE, M. Guillaume LISSY, Mme Yamina ARCHI, Mme Josiane DE REGGI, M. Fabrice HUGELE, M. Jean-Luc CORBET, Mme Caroline HOSTALIER, M. Henri PELLETIER, M. Guy GENET, M. Gérard BAKINN, M. Fabien MYLY

Objet : Actes de gestion du Président

Rapporteur : Sam TOSCANO

Monsieur le Président communique au Comité Syndical les décisions et actes de gestion pris depuis le dernier Comité Syndical en vertu de la délégation permanente qui lui a été donnée par le Comité Syndical par délibération n°202007_D7 du 27 juillet 2020.

Il invite le Comité Syndical à en prendre acte.

Vu les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°202007_D7 du 27 juillet 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président,

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le Président,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions et actes de gestion mentionnés dans l'annexe de cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202502_D3

L'an deux mille vingt cinq, le vingt février à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de ville d'Echirolles, Place des cinq fontaines, 38130 Echirolles sous la présidence de Monsieur Sam Toscano, Président.

Présent(e)s :

M. Raphael DA SILVA, M. Aurélien FARGE, Mme Sandrine YAHIEL, M. Joseph VIRONE, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Frédéric QUANTIN, M. Franck LONGO, M. Mebrok BOUKERSI, M. Sam TOSCANO, M. Jean-Gaëtan COGNARD, M. Pascal METTON, Mme Claudine CHASSAGNE, M. Gilles DUVERT, Mme Clémence AUBERT, M. Laurent CHAPELAIN, M. Emmanuel COURRAUD, M. Jacques BOUDOU, M. Jacques DECHENAU

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Josiane GIRAUD, M. Jean-Louis BOUCHAUD, M. Jean-Maurine PERINEAU, M. Daniel BESSIRON, M. Saïd QEZBOUR, Mme Laëtitia RABIH, M. Karim MARIR, Mme Jacqueline MADRENNES, M. Luc FORESTIER, M. Laurent THOVISTE, M. Denis MINICONI, M. Michel LANGLAIS, M. Maxime NINFOSI, M. Philippe DELCAMBRE, Mme Marina ROUSSEAU, M. Gérald GIRAUD, Mme Françoise BERTHOUD, M. Michel DELAFOSSE, M. Guillaume LISSY, Mme Yamina ARCHI, Mme Josiane DE REGGI, M. Fabrice HUGELE, M. Jean-Luc CORBET, Mme Caroline HOSTALIER, M. Henri PELLETIER, M. Guy GENET, M. Gérard BAKINN, M. Fabien MYLY

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : Aurélien FARGE

Le cadre légal, le contexte budgétaire national, ainsi que les orientations générales du SITPI pour son projet de budget primitif 2025, sont définis dans le rapport annexé à la présente délibération, lequel constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2025 du SITPI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, L.5211-36 et L.5217-10-4,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires du SITPI annexé à la présente délibération,

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré,

• DÉCIDE :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) du SITPI pour l'exercice 2025 lors de la séance du Comité Syndical du 20 février 2025, sur la base du rapport sur les orientations budgétaires annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202502_D4

L'an deux mille vingt cinq, le vingt février à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de ville d'Echirrolles, Place des cinq fontaines, 38130 Echirrolles sous la présidence de Monsieur Sam Toscano, Président.

Présent(e)s :

M. Raphael DA SILVA, M. Aurélien FARGE, Mme Sandrine YAHIEL, M. Joseph VIRONE, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Frédéric QUANTIN, M. Franck LONGO, M. Mebrok BOUKERSI, M. Sam TOSCANO, M. Jean-Gaëtan COGNARD, M. Pascal METTON, Mme Claudine CHASSAGNE, M. Gilles DUVERT, Mme Clémence AUBERT, M. Laurent CHAPELAIN, M. Emmanuel COURRAUD, M. Jacques BOUDOU, M. Jacques DECHENAU

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Josiane GIRAUD, M. Jean-Louis BOUCHAUD, M. Jean-Maurine PERINEAU, M. Daniel BESSIRON, M. Saïd QEZBOUR, Mme Laëtitia RABIH, M. Karim MARIR, Mme Jacqueline MADRENNES, M. Luc FORESTIER, M. Laurent THOVISTE, M. Denis MINICONI, M. Michel LANGLAIS, M. Maxime NINFOSI, M. Philippe DELCAMBRE, Mme Marina ROUSSEAU, M. Gérald GIRAUD, Mme Françoise BERTHOUD, M. Michel DELAFOSSE, M. Guillaume LISSY, Mme Yamina ARCHI, Mme Josiane DE REGGI, M. Fabrice HUGELE, M. Jean-Luc CORBET, Mme Caroline HOSTALIER, M. Henri PELLETIER, M. Guy GENET, M. Gérard BAKINN, M. Fabien MYLY

Objet : Appel anticipé des contingents avant le vote du budget primitif

Rapporteur : Aurélien FARGE

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la décision modificative n°1 du budget principal, actée par la délibération 202409_D3 du 26 septembre 2024, fixant le montant des contributions 2024 des communes suite à l'adhésion au SITPI de trois communes,

Considérant que le vote du budget primitif 2025 du SITPI interviendra début avril 2025,

Considérant que l'article L1612-1 du CGCT autorise l'exécutif d'une collectivité territoriale, dans le cas où le budget de celle-ci n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice, à mettre en recouvrement les recettes, jusqu'à l'adoption de ce budget,

Considérant que les recettes du SITPI proviennent essentiellement de la contribution des communes adhérentes, dont le montant est décidé au moment du vote du budget primitif et appelée trimestriellement,

Considérant la nécessité pour le syndicat, avant le vote du budget, de maintenir une trésorerie positive et donc de mettre en recouvrement des recettes permettant de couvrir les dépenses du premier trimestre 2025,

Il est proposé, pour le premier trimestre 2025, d'autoriser le recouvrement d'une part des contributions 2025 des communes adhérentes par l'appel d'une somme correspondant au

montant du contingent réglé par chaque commune au dernier trimestre 2024. L'écart entre cette somme et le montant réel du contingent sera régularisé lors de l'appel des contingents du deuxième trimestre 2025.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'autoriser le recouvrement d'une part des contributions 2025 des communes adhérentes par l'appel d'une somme correspondant au montant du contingent réglé par chaque commune au dernier trimestre 2024
- **INDIQUE** que l'écart entre cette somme et le montant réel du contingent sera régularisé lors de l'appel des contingents du deuxième trimestre 2025

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202502_D5

L'an deux mille vingt cinq, le vingt février à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de ville d'Echirolles, Place des cinq fontaines, 38130 Echirolles sous la présidence de Monsieur Sam Toscano, Président.

Présent(e)s :

M. Raphael DA SILVA, M. Aurélien FARGE, Mme Sandrine YAHIEL, M. Joseph VIRONE, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Frédéric QUANTIN, M. Franck LONGO, M. Mebrok BOUKERSI, M. Sam TOSCANO, M. Jean-Gaëtan COGNARD, M. Pascal METTON, Mme Claudine CHASSAGNE, M. Gilles DUVERT, Mme Clémence AUBERT, M. Laurent CHAPELAIN, M. Emmanuel COURRAUD, M. Jacques BOUDOU, M. Jacques DECHENAU

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Josiane GIRAUD, M. Jean-Louis BOUCHAUD, M. Jean-Maurine PERINEAU, M. Daniel BESSIRON, M. Saïd QEZBOUR, Mme Laëtitia RABIH, M. Karim MARIR, Mme Jacqueline MADRENNES, M. Luc FORESTIER, M. Laurent THOVISTE, M. Denis MINICONI, M. Michel LANGLAIS, M. Maxime NINFOSI, M. Philippe DELCAMBRE, Mme Marina ROUSSEAU, M. Gérald GIRAUD, Mme Françoise BERTHOUD, M. Michel DELAFOSSE, M. Guillaume LISSY, Mme Yamina ARCHI, Mme Josiane DE REGGI, M. Fabrice HUGELE, M. Jean-Luc CORBET, Mme Caroline HOSTALIER, M. Henri PELLETIER, M. Guy GENET, M. Gérard BAKINN, M. Fabien MYLY

Objet : Création de poste suite à un départ à la retraite

Rapporteur : Franck LONGO

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu la demande de mise à la retraite d'une agente technicienne du Centre de Services du SITPI,

Considérant que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre du départ à la retraite le 1^{er} mai 2025 d'une agente technicienne support applicatif en charge de l'application ressources humaines, il convient de procéder à son remplacement.

Le poste laissé vacant par ce départ à la retraite est un poste dans la filière technique, mais le recrutement est ouvert également dans la filière administrative. Il est donc nécessaire d'ouvrir un poste dans cette filière. Le poste en excédent sera supprimé une fois la procédure de recrutement terminée.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Décide la création à compter de ce jour d'un poste à temps complet (35h) dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, emploi de catégorie B, pour occuper les fonctions de technicien Centre de Services (H/F),

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 du SITPI,

Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202502_D6

L'an deux mille vingt cinq, le vingt février à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de ville d'Echirolles, Place des cinq fontaines, 38130 Echirolles sous la présidence de Monsieur Sam Toscano, Président.

Présent(e)s :

M. Raphael DA SILVA, M. Aurélien FARGE, Mme Sandrine YAHIEL, M. Joseph VIRONE, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Frédéric QUANTIN, M. Franck LONGO, M. Mebrok BOUKERSI, M. Sam TOSCANO, M. Jean-Gaëtan COGNARD, M. Pascal METTON, Mme Claudine CHASSAGNE, M. Gilles DUVERT, Mme Clémence AUBERT, M. Laurent CHAPELAIN, M. Emmanuel COURRAUD, M. Jacques BOUDOU, M. Jacques DECHENAU

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Josiane GIRAUD, M. Jean-Louis BOUCHAUD, M. Jean-Maurine PERINEAU, M. Daniel BESSIRON, M. Saïd QEZBOUR, Mme Laëtitia RABIH, M. Karim MARIR, Mme Jacqueline MADRENNES, M. Luc FORESTIER, M. Laurent THOVISTE, M. Denis MINICONI, M. Michel LANGLAIS, M. Maxime NINFOSI, M. Philippe DELCAMBRE, Mme Marina ROUSSEAU, M. Gérald GIRAUD, Mme Françoise BERTHOUD, M. Michel DELAFOSSE, M. Guillaume LISSY, Mme Yamina ARCHI, Mme Josiane DE REGGI, M. Fabrice HUGELE, M. Jean-Luc CORBET, Mme Caroline HOSTALIER, M. Henri PELLETIER, M. Guy GENET, M. Gérard BAKINN, M. Fabien MYLY

Objet : Accueil d'un stagiaire pour le réseau des bibliothèques du SITPI

Rapporteur : Franck LONGO

Des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture, le réseau de bibliothèques du SITPI a souhaité proposer à un stagiaire d'effectuer une mission de diagnostic de territoire. Il a demandé à ce que le SITPI prenne en charge administrativement ce stagiaire.

Dans ce cadre, le SITPI souhaite accueillir une étudiante stagiaire, à compter du 4 mars 2025.

Cette stagiaire, étudiante en Mastère 2 Métiers du livre et de l'édition à l'Université Grenoble Alpes (UGA), effectuera son stage entre le 4 mars et le 30 septembre 2025, le mois d'août excepté.

Elle sera chargée de réaliser un diagnostic de territoire pour dessiner une cartographie générale des publics des bibliothèques des quatre collectivités.

Les conventions établies entre l'UGA et le SITPI indiquent qu'en tant que stagiaire elle peut prétendre à une gratification égale à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale non soumise à cotisation sociale, soit :

- montant du plafond horaire au 1er janvier 2025 : 4,35 € par heure de travail soit 30,45 € par journée de 7h.

La stagiaire sera rémunérée sur la base du nombre de journées de travail effectuées au sein du réseau des bibliothèques (126) soit 3900 € environ pour l'ensemble de son stage.

Par ailleurs, la stagiaire bénéficie du remboursement partiel des frais de transport domicile - lieu de stage dans les mêmes conditions que les agents de la collectivité.

Cette dépense sera prise en charge par le SITPI mais portée par les quatre communes membres du réseau des bibliothèques, par l'inclusion des 3/4 de cette charge dans le montant de l'option « réseau des bibliothèques » pour Échirolles, Fontaine et Pont-de-Claix, et par un avenant à la convention de coopération avec St-Martin d'Hères portant sur 1/4 de cette charge.

Considérant la durée de stage de l'étudiante,

Considérant le travail de documentation et de réflexion qu'elle devra fournir,

Le comité syndical, après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

- Autorise monsieur le Président à verser mensuellement la gratification correspondante, énumérée ci-dessus, au stagiaire présent.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202502_D7

L'an deux mille vingt cinq, le vingt février à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de ville d'Echirolles, Place des cinq fontaines, 38130 Echirolles sous la présidence de Monsieur Sam Toscano, Président.

Présent(e)s :

M. Raphael DA SILVA, M. Aurélien FARGE, Mme Sandrine YAHIEL, M. Joseph VIRONE, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Frédéric QUANTIN, M. Franck LONGO, M. Mebrok BOUKERSI, M. Sam TOSCANO, M. Jean-Gaëtan COGNARD, M. Pascal METTON, Mme Claudine CHASSAGNE, M. Gilles DUVERT, Mme Clémence AUBERT, M. Laurent CHAPELAIN, M. Emmanuel COURRAUD, M. Jacques BOUDOU, M. Jacques DECHENAU

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Josiane GIRAUD, M. Jean-Louis BOUCHAUD, M. Jean-Maurine PERINEAU, M. Daniel BESSIRON, M. Saïd QEZBOUR, Mme Laëtitia RABIH, M. Karim MARIR, Mme Jacqueline MADRENNES, M. Luc FORESTIER, M. Laurent THOVISTE, M. Denis MINICONI, M. Michel LANGLAIS, M. Maxime NINFOSI, M. Philippe DELCAMBRE, Mme Marina ROUSSEAU, M. Gérald GIRAUD, Mme Françoise BERTHOUD, M. Michel DELAFOSSE, M. Guillaume LISSY, Mme Yamina ARCHI, Mme Josiane DE REGGI, M. Fabrice HUGELE, M. Jean-Luc CORBET, Mme Caroline HOSTALIER, M. Henri PELLETIER, M. Guy GENET, M. Gérard BAKINN, M. Fabien MYLY

Objet : Fixation du lieu de réunion du Comité Syndical pour sa prochaine séance

Rapporteur : Sam TOSCANO

Vu l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SITPI,

Considérant que l'extension du périmètre du SITPI à de nouvelles communes adhérentes, et les conditions de représentation de l'ensemble des communes adhérentes au sein du Comité Syndical du SITPI, entraînent une augmentation à 23 du nombre de conseillers syndicaux après le 1^{er} juillet 2024, dès que la Préfecture aura validé l'adhésion de trois nouvelles communes.

Considérant que la salle de réunion dans laquelle le SITPI organisait traditionnellement ses comités syndicaux, au siège du syndicat, est désormais trop exiguë et peu pratique pour accueillir ces réunions.

L'article L5211-11 du CGCT précise que « l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ».

Il est proposé au Comité Syndical de valider la tenue de sa prochaine réunion dans la salle du conseil de la mairie de Claix.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de choisir la salle du conseil de la mairie de Claix pour se réunir lors de sa prochaine séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Pont-de-Claix les jour, mois et an que dessus.

Pour le Président empêché
Aurélien FARGE
Premier Vice-Président



